PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2025 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré

Membres présents : BARDA JP - CONRAD J - COURS M – DE FRANCESCO D - DURSUN M – FELT T – GREFF H - KOMLANZ E – LANG JB - MULLER M - OLIVERO M - PROUST F – RINKENBACH R – SCHOUVER B - SIEBERT C – ZINS M - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : GAUTAUX E - LANG N

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : GAUTAUX E à MULLER M – LANG N à SCHOUVER B

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 2 vote pour par procuration.

2. Demande de subvention écoles

L'adjointe en charge des écoles présentes les différentes demandes de subventions des écoles.

- 2.1 Ecole Saint Exupéry – sorties de fin d'année

Les élèves du cycle 2 sont allés au Zoo d'Amnéville le 20juin et ceux du cycle 3 se sont rendus au Parc Sainte Croix de Rhodes le 10 juin.
Le coût de ces sorties transport compris s'élève respectivement à 1 118€ et 1 104€.
L'adjointe propose de verser une participation de 10€ par élève, soit 340€ pour les 34 élèves du cycle 2 et 380€ pour les 38 élèves du cycle 3.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- 2.2 Ecole maternelle Le Petit Prince

Pour leur sortie de fin d'année, les élèves de l'école maternelle se sont rendus à Strasbourg où ils ont visité le Vaisseau et profité d'une promenade en bateau mouche. Le coût total de cette sortie, transport compris s'élève à 1 249,90€. L'adjointe propose également de participer à hauteur de 10€ par enfant ; soit 430€ pour les 43 élèves concernés. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- 2.3 Sortie ciné – école maternelle

La directrice sollicite une subvention pour le financement du transport de la dernière sortie cinéma de l'année scolaire au cinéma le Forum de Freyming Merlebach. Le coût dudit transport s'élève à 180€.
L'adjointe propose de prendre intégralement en charge cette dépense. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- 2.4 Sortie culturelle – école élémentaire

La directrice de l'école élémentaire sollicite la mairie pour financer le transport des élèves dans le cadre d'une sortie culturelle obligatoire au CAC de Saint Avold. Celui-ci s'élève à 175€.
L'adjointe propose de prendre intégralement en charge cette dépense. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3. Demande de subvention collège Val de Sarre

Le collège Val de Sarre de Grosbliederstroff nous a adressé une demande de subvention pour le financement de la participation d'une élève de Diebling aux championnats de France scolaire en athlétisme à Vannes et aux jeux de l'UNSS à Châteauroux.
Le maire propose d'accorder exceptionnellement une participation de 30€. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4. Demande de subvention _ Pêche et Nature

L'association Pêche et Nature sollicite une subvention de 500€ dans le cadre de l'entretien des espaces verts autour de l'étang. Cette somme permettra notamment de financer l'acquisition d'une tondeuse autotractée qui a vocation à faciliter le travail de l'association.
Le maire propose d'accorder la subvention sollicitée. Proposition validée à l'unanimité par les membres du conseil.

5. Entretien stade

L'adjoint en charge des associations propose aux membres du conseil de signer un nouveau contrat d'entretien du terrain d'honneur pour les trois prochaines années avec la société déjà actuellement mandatée, à savoir la société DGREEN SASU – 57412 ETTING.

Il présente les devis obtenus :
- 2025 : carottage, émiettage, et fourniture et épandage d'engrais au printemps, fourniture et mise en place de sable, piquage et fourniture et épandage d'engrais à l'automne = 3 957€ HT soit 4 748,40€ TTC.
- 2026 : défeutrage serré, fourniture et épandage d'engrais au printemps, fourniture et mise en place de sable, décompactage, émiettage et fourniture et épandage d'engrais à = 4 041€ HT soit 4 849,20€ TTC.
- 2027 : carottage, émiettage, regarnissage, fourniture et épandage d'engrais au printemps, fourniture et mise en place de sable, piquage et fourniture et épandage d'engrais à l'automne = 3 901€ HT soit 4 681,20€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et 2 votes pour par procuration d'accepter ces devis et charge l'adjoint de faire exécuter les travaux correspondants.

6. Assurance protection accidents corporels des élus

Depuis 2016, une assurance couvre les élus du conseil municipal, pour les accidents de circulation pour les trajets domicile/mairie, mairie/réunion ou encore les agressions dont ils pourraient être victime au cours de leur mandat.
Cette année le SGC de Saint Avold a suspendu le paiement de la cotisation annuelle à cette assurance car aucune délibération autorisant la prise en charge par la mairie n'a été prise.

Le contrat de 2016 a été rompu pour non-paiement. L'assureur nous propose un nouveau contrat de remplacement intitulé « Generali Protection Individuelle Accident » qui offre des couvertures d'assurance plus complètes, des services d'assistances et d'accompagnement en gestion de crise, pour les mêmes conditions tarifaire.
Le maire propose au conseil de souscrire à ce nouveau contrat et de prendre en charge la cotisation annuelle correspondante.
Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Arrêté PLU - Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

« Moyens d'informations prévus :
- Parutions dans le bulletin municipal, le site internet, presse,…;
- Mise à disposition des documents de travail en mairie ;
- Deux réunions publiques ;
- Deux ateliers participatifs ;
- Exposition évolutive.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
- mise à disposition du public en mairie et tout au long des études d'un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toute personne intéressée, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie

Le bilan de cette concertation annexé à cette délibération fait apparaître 15 remarques écrites (inscriptions directes) dans le registre de concertation.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 16/06/2022 prescrivant la révision du PLU ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables prévu par l'article L.153-12 en date du 25/09/2024 et du 20/05/2025 ;

VU l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme;

VU le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de ce bilan concertation, et décide de poursuivre la procédure de révision du PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

8. Vente et échange terrains

L'adjoint en charge de l'urbanisme présente les propositions de vente de terrains

- 8.1 Echange commune/M. Pierre PHILIPP

Il est proposé d'échanger les parcelles communales enclavées (ancien chemin) section 07 parcelles 550-551 et 679 pour une surface de 330m² à M. Pierre PHILIPP.
En contrepartie, M. Pierre PHILIPP échange à la commune section 07 une partie des parcelles 224 à 228 pour la même surface soit 330m². (arpentage à la charge de M. Pierre PHILIPP)

L'adjoint informe les conseillers qu'un caniveau existe sur la parcelle communale 679, il précise qu'une note « zone de non aedificandi » sera apportée à l'acte d'échange afin de prévoir une servitude de passage permettant l'accès à la zone d'occupation de l'ouvrage de captage d'eaux du bassin versant pour son entretien.

Note qui devra après échange, être impérativement reprise dans l'acte de vente de la parcelle section 07 parcelle 679 de M. Pierre PHILIPP à Mme BOUR Julie. Cette dernière devra également accorder une servitude de passage sur les parcelles de sa propriété, à savoir section 07 parcelles

678 - 624 et 681, en vue de permettre l'accès à la parcelle section 07 parcelle 679 contenant l'ouvrage ce captage des eaux du bassin versant. (cf plan annoté).

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des membres pour cet échange.

- 8.2 Vente commune à M. Roger KALIS

Lors du conseil municipal du 30 janvier 2025, nous avions voté au point 8 la vente d'une partie de certaines parcelles communales à M. Roger KALIS.
Après arpentage, la parcelle que la commune accepte de vendre à M. Roger KALIS, est numérotée section 07 parcelle 263 pour une surface de 20a70. Le prix proposé était de 50€ l'are, le total pour cette vente s'élève ainsi à 1 035€.

Les éléments exacts ainsi établis, l'adjoint propose de valider cette vente.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

9. Redevance occupation domaine public _ GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.
La redevance au titre de l'année 2025 s'élève à 521,00€.
Les conseillers autorisent à l'unanimité le maire à émettre le titre exécutoire correspondant et à encaisser ladite somme.

10. Convention entretien et nettoyage locaux communaux

Dans le cadre d'une approche mutualisée, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France propose à toutes ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour le lancement d'un appel d'offres d'entretien des locaux.

Ce marché sera décomposé en deux lots :
- Lot 1 : entretien des locaux
- Lot 2 : nettoyage des vitres

Sa durée serait d'un an ferme (2026) avec une possibilité de reconduction expresse deux fois.

Les missions du coordonnateur seront définies dans une convention de groupement de commandes. Sa mission s'arrêtera à la notification du marché.

La Commune de Diebling adhère au groupement pour ses besoins propres.

Elle ne pourra pas se désengager après attribution du marché concerné.

La Commune de Diebling participe aux frais de gestion à hauteur de 2.5 % du montant du marché pour ses seuls besoins (sur toute la durée du marché).

Le maire propose aux conseillers de renouveler notre adhésion à cette convention.

Le Conseil Municipal,
Après avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- d'adhérer au groupement de commandes pour les lots N°1 et 2 de l'appel d'offres considéré
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces y afférent

11. Bail chalet de chasse

Le bail du chalet de chasse étant arrivé à son terme le 31/01/2024, il convient de le renouveler et l'établir au nom de l'Association Chasse Nature de Diebling et environs.
Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.
M. le maire est chargé d'établir le nouveau bail pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31/01/2033, date d'échéance des baux de chasse.

12. Autorisation occupation parcelles chasse- chalet

L'autorisation d'occupation des parcelles communales n° 142-143-149-256 et 258 section15 situées au lieu-dit « Unterste Nachtweid » par le locataire de lots de chasse étant valable jusqu'au 31 janvier 2024, il est nécessaire de renouveler cette autorisation pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033 et de l'établir au nom de l'Association Chasse Nature de Diebling et Environs , locataire du lot N°2 de chasse communale.
Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 2 votes pour par procuration d'accepter le renouvellement de cette autorisation moyennant le versement d'une somme de 200.00 € par an et charge M. le maire de délivrer cette autorisation.

13. Mise à disposition salle Gym Tonic Tenteling

L'association GymTonic de Tenteling nous a contacté, car victime de son succès, elle se retrouve à l'étroit dans les locaux communaux de Tenteling.
Aussi, afin de pouvoir maintenir les effectifs, elle souhaite délocaliser certaines séances dans notre commune et sollicite l'autorisation d'occuper la salle du haut du Clos des Arts tous les lundis de 18h à 20h.
Celle-ci étant inoccupée à cet horaire, le maire propose d'autoriser l'association à utiliser ladite salle moyennant une participation financière de 10€ par semaine sur 10 mois d'occupation soit 400€ par an.
Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord par 18 votes pour dont 2 par procuration et 1 vote contre.

14. Divers

Le maire informe les conseillers :

- Un logement F2 dans l'ancienne poste va se libérer le 15/08. Une annonce a été publiée sur le Facebook de la commune.
- Les travaux de forage du puits pour l'arrosage de stade devraient débuter d'ici la fin du mois de juillet
- Les terrains destinés à recevoir l'antenne relais sont désormais acquis. Les travaux d'installation de l'antenne vont pouvoir débuter.
- Les gens du voyage ont quitté notre commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h.
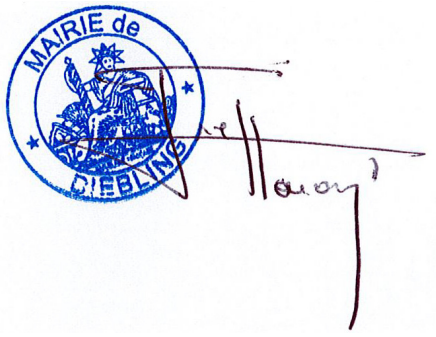
Le Maire
GREFF Honoré